

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL195

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

14° Au III de l'article 6 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, les mots : « les dispositions du 1° du I de l'article 25 » sont remplacés par la référence : « le 2° du I de l'article 25 *septies* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.